



ASECNA

Agence pour la Sécurité de la Navigation en Afrique et à Madagascar

NOTE DE TRAVAIL N°1

Symposium Régional pour les Etats africains

Sur l'économie des Aéroports et

Services de Navigation Aérienne

Kampala, Ouganda, 17-19 août 2009

Point 2: Economie des Aéroports et Service de Navigation Aérienne

2.4: Pratique en Afrique sur la performance des économies des Aéroports et Services de Navigation Aérienne.

I – Présentation de l'ASECNA

L'Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA) est créée le 12 décembre 1959 par la convention de Saint Louis (Sénégal) par un groupe d'Etats qui avaient décidé de mettre en commun leurs moyens pour la fourniture des services de la navigation aérienne.

En octobre 1974, fut signée la Convention de Dakar, consacrant l'africanisation de l'Agence, l'émergence d'un organe politique (Comité des Ministres de Tutelle).

II – Mission

Le budget était alors subventionné par les Etats à hauteur de 80%.

A cet effet les Etats mettaient à la disposition de l'ASECNA des moyens humains et matériels pour la gestion de la Navigation aérienne.

L'Agence est chargée d'assurer la sécurité de la circulation aérienne par la conception, la réalisation, la gestion et l'entretien des installations et services civils de navigation aérienne en route ainsi que des aides terminales civiles sur les aéroports.

Outre les services qui sont prévus par la présente Convention, l'Agence pourra se voir confier, par chacun des Etats signataires, la gestion ou l'entretien de toute exploitation d'utilité aéronautique ou météorologique, en vertu de contrats particuliers.

Les services de l'Agence pourront concourir, dans les conditions définies par des conventions conclues entre tout autre Etat ou Organisme et les Etats bénéficiaires, à l'exécution d'opération d'aide et de coopération technique en matière aéronautique ou météorologique.

III- Organisation

Les contraintes opérationnelles du secteur ont conduit les Etats à adopter une politique d'harmonisation des moyens à mettre en œuvre.

En 1995 l'agence est devenue autonome, couvrant la totalité de ses charges par ses recettes. C'est ainsi que des plans des services d'équipements (PSE) sont élaborés sur la base des plans AFI et présentés aux usagers pour validation.



ASECNA

Agence pour la Sécurité de la Navigation en Afrique et à Madagascar

Les instances dirigeantes de l'ASECNA sont :

- Le **Comité des Ministres de Tutelle**, composé généralement des Ministres en charge l'Aviation Civile. Il se réunit au moins une fois par an pour définir la politique générale de l'agence.
- Le **Conseil d'Administration**, composé généralement des Directeurs d'Aviation Civile, se réunit au moins deux (2) fois par an. Il est chargé de gérer l'Agence et d'appliquer la politique générale définie par le Comité des Ministre de Tutelle.
- Le **Directeur Général** est chargé de mettre en œuvre la politique de l'agence.

L'ASECNA qui fêtera en décembre prochain son cinquantenaire, regroupe dix huit (18) Etats membres, assure les services de navigation aérienne sur plus de seize (16) millions de kilomètres carrés.

Elle est représentée dans chaque Etat membre et emploie 5600 agents.

Cet espace aérien est divisé en cinq (6) Régions d'Information de Vol (FIR) dotés d'équipements performants de communication, de navigation, de surveillance. Les aéroports sont dotés des moyens conformes aux normes de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI). L'espace aérien est contrôlé à 98%. La poursuite d'une politique active d'extension de la couverture VHF et des moyens de surveillance Radar/ADS-CPDLC/FDPS permettra d'atteindre 100% dans les toute prochaines années.

IV- Performances économiques

La tendance de 2009 est marquée par la crise que nous avons commencé à ressentir dès mars 2008. Les premiers mois de l'année (jusqu'en juin 2009) se caractérisent par les éléments suivants:

Région	Proportions des recettes globales de survol				
	2007	2008	2009	Var.08/07	Var.09/08
Intra_Afrique	24,37%	23,80%	25,52%	5,83%	0,83%
Afrique_Europe	46,65%	43,93%	44,48%	2,06%	-4,80%
Afrique_Amérique	2,83%	3,18%	2,77%	21,37%	-18,03%
Afrique_Asie	4,62%	4,62%	4,48%	8,54%	-8,80%
Asie_Amérique	0,03%	0,66%	0,76%	0,63%	0,10%
Europe_Amérique	20,34%	22,45%	20,77%	19,59%	-13,03%
Europe_Asie	0,21%	0,10%	0,08%	-0,11%	-23,59%
Intra continent (sauf Afrique)	0,95%	1,26%	1,14%	43,97%	-15,47%

Le flux du trafic Afrique_Europe qui est le plus rémunérateur pour l'ASECNA (44,48% des recettes du survol), connaît une baisse de 4,80% au premier semestre 2009 par rapport à 2008 pour la même période.

Les recettes issues du flux du trafic Europe_Amérique (20,77% des recettes du survol) ont connu aussi une plus forte baisse (13,03%) en 2009 par rapport 2008 pour la même période.

Une légère hausse de 0,83% est enregistrée pour le flux de trafic inter- Afrique qui génère plus du quart des recettes de survol.